



ᑲᑎᑕᑦ ᑕᑦᑎᑦᑎᑦᑕᑦ ᑕᑦᑎᑦᑎᑦᑕᑦ ᑲᑎᑎᑦᑕᑦ
Comité Consultatif de l'environnement Kativik
Kativik Environmental Advisory Committee

Mis à jour le 4 août 2008

PROCÈS-VERBAL DE LA 114^E RÉUNION

(APPROUVÉ)

DATES : Les 14, 15 et 16 janvier 2008

LIEU : Salle de conférences des bureaux de l'Administration régionale Kativik, Kuujuaq

SONT PRÉSENTS :

Nommés par l'Administration régionale Kativik (ARK) :

Eli Angiyou, vice-président
Michael Barrett, président
David Okpik

Nommés par le gouvernement du Canada :

Claude Abel
Chantal Leblanc-Bélanger

Nommés par le gouvernement du Québec :

Jean Couture
Paule Halley

Secrétaire exécutive :

Nancy Dea

SONT ABSENTS :

Sylvie Létourneau, membre nommé par le gouvernement du Québec
Gilles H. Tremblay, membre nommé par le gouvernement du Canada

INVITÉS :

Claude Fortin, *chef, Effluents des eaux usées municipales et infrastructure verte, Environnement Canada*
Patricia Mitchell, *chef de section, Installations des eaux usées fédérales et autochtones, Effluents des eaux usées municipales, Environnement Canada*

Lucie Olivier, conseillère scientifique, Environnement Canada, région du Québec
Adrian Steenkamer, analyste principal de politiques, Section des eaux usées, Environnement Canada
Soha Kneen, chercheuse principale, Service de la santé et de l'environnement, Inuit Tapiriit Kanatami
Auguste Barrieau, Auguste Solutions and Associates Inc.
Brent Wootton, scientifique principal, Centre de traitement des eaux usées par des moyens de recharge, collège Fleming
Agata Durkalec, coordonnatrice de projet – Année polaire internationale (API), Centre de traitement des eaux usées par des moyens de recharge, collège Fleming
Laurence Cliché, François Rondeau Communication
Minnie Grey, Société Makivik
Martin Tremblay, Commission de la qualité de l'environnement Kativik

1. OUVERTURE DE LA RÉUNION ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

La 114^e réunion du CCEK débute à 14 h, le 14 janvier 2008, dans la salle de conférences de l'Administration régionale Kativik à Kuujuuaq. Le président invite les membres à proposer des changements à l'ordre du jour. La réunion se déroule selon l'ordre du jour ci-dessous.

L'ordre du jour qui suit est adopté :

1. Ouverture de la réunion et adoption de l'ordre du jour
2. Gestion des effluents d'eaux usées
3. Adoption des procès-verbaux des 112^e et 113^e réunions
4. Affaires découlant de la 113^e réunion et correspondance
5. Budget, secrétariat et membres
6. Autonomie gouvernementale au Nunavik
7. Développement minier au Nunavik
8. Développement d'infrastructures routières au Nunavik
9. Chapitre 23 de la CBJNQ
10. Qualité de l'eau potable
11. Gestion des matières résiduelles
12. Matières dangereuses
13. Parcs et aires protégées au Nunavik
14. Questions diverses
15. Dates et lieux des prochaines réunions
- 16.

L'adoption de l'ordre du jour est proposée par M. Claude Abel et appuyée par M^{me} Paule Halley. L'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

2. GESTION DES EFFLUENTS D'EAUX USÉES

Les membres accueillent les invités d'Environnement Canada (EC) et de Inuit Tapiriit Kanatami (ITK) ainsi que des consultants qui se joignent à la réunion par téléphone et vidéoconférence. Les membres du CCEK avaient demandé aux représentants d'EC de leur apporter des précisions quant au projet de stratégie pancanadienne sur la gestion des effluents d'eaux usées municipales proposé par le Conseil canadien des ministres de l'environnement (CCME). La stratégie est toujours à l'étape de consultation et le comité chargé d'élaborer la stratégie recueille actuellement les commentaires de toutes les municipalités canadiennes, y compris celles du Nunavik.

L'un des principaux objectifs de la stratégie est de clarifier le mode de gestion et de réglementation des effluents d'eaux usées. On propose dans la stratégie un cadre de gestion du risque incluant des normes de performance nationales qui fixeront des limites pour les substances qui se trouvent généralement dans les effluents d'eaux usées. Le cadre de gestion du risque prévoit un suivi des ouvrages d'assainissement et du milieu récepteur. On reconnaît dans la stratégie que certaines municipalités requièrent une attention particulière et que les communautés du Grand Nord font face à des défis sur le plan des changements climatiques, de l'éloignement et de la géographie qui nécessitent des solutions uniques. La stratégie inclut une phase de recherche visant à trouver des moyens d'adapter les normes et les pratiques pour ces communautés.

Les invités présentent la proposition de cadre réglementaire sur les eaux usées qu'a élaborée EC en fonction de la stratégie du CCME. EC reconnaît que les ouvrages d'assainissement au Nunavik seront fort probablement considérés comme étant de « très petite » ou de « petite » taille en raison de la population de chaque communauté et du faible débit estimé (m^3 /jour). Il reconnaît également qu'il y a peu de données sur les effluents et les rejets, car la plupart des installations sont nouvelles. La proposition de cadre réglementaire vise trois objectifs : concevoir des réglementations sur les effluents d'eaux usées et des mécanismes administratifs en vertu de la Loi sur les pêches; concevoir des mesures additionnelles de gestion du risque pour les systèmes d'assainissement situés en territoire domanial et autochtone; concevoir des mesures de gestion du risque pour les sources de polluants dans les eaux usées.

On fait remarquer que lorsque l'apport industriel dépasse 5 % du débit d'effluents, les très petits et les petits ouvrages d'assainissement seront automatiquement considérés comme des installations de taille moyenne. Les exigences en matière de suivi et de présentation de rapports pourront alors changer, car elles dépendent de la taille de l'ouvrage. Un membre demande si les eaux usées provenant des hôpitaux étaient considérées comme étant un apport industriel. On répond que les eaux usées des hôpitaux sont considérées comme faisant partie de l'apport industriel, mais pas celles des postes de soins infirmiers.

En ce qui a trait au suivi et à la disponibilité des laboratoires accrédités pour tester les effluents (tests de létalité aiguë des effluents), un membre demande si ce sont seulement les laboratoires accrédités qui peuvent effectuer les tests. M. Claude Fortin répond que des procédures normalisées minimales devraient être suivies. On signale qu'un laboratoire accrédité à Kuujuuaq teste actuellement des échantillons d'eau potable. On fait également observer que les sociétés minières, ou toute autre entreprise d'envergure, qui ont des activités au Nunavik et qui produisent des effluents d'eaux usées seront probablement assujetties au cadre réglementaire.

Les limites de la zone arctique indiquées dans le cadre réglementaire (englobant d'une manière générale le Nunavut, le nord des Territoires du Nord-Ouest, le nord du Québec et le nord du Labrador) influenceront sur les exigences en matière de traitement et de type d'installations qui sera mis en place au Nunavik. Par conséquent, les 14 communautés inuites doivent être informées des décisions qui seront prises à cet égard. Des limites et des échéanciers spécifiques à l'Arctique sont à l'étude et seront proposés pour les ouvrages d'assainissement du Nunavik d'ici 2013.

M. Brent Wootton, le consultant engagé par ITK pour réaliser une analyse d'impact sur le Nunavik, décrit brièvement le document qu'il est en train de rédiger. Il mentionne qu'une version provisoire serait envoyée à ITK et aux organismes du Nunavik pour fins d'examen. Chacune des quatre régions inuites du Canada rédigera un tel document. Les quatre documents ainsi produits seront ensuite intégrés à un document de discussion national présentant l'avis des Inuits sur l'impact de la stratégie du CCME sur leurs communautés.

Les invités informent les membres que toutes les parties intéressées ont jusqu'au 31 janvier 2008 pour faire parvenir leurs commentaires sur la stratégie du CCME et sur la proposition de cadre réglementaire sur les eaux usées d'EC. La stratégie sera finalisée au printemps 2008 et le projet de règlement sur les effluents d'eaux usées en vertu de la Loi sur les pêches sera publié dans la Gazette du Canada en décembre 2008.

Les membres suggèrent que, dès qu'ils auront examiné le document de discussion national présentant l'avis des Inuits, ils enverront à EC une lettre signifiant qu'ils appuient l'initiative.

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES 112^E ET 113^E RÉUNIONS

Après avoir apporté des modifications aux procès-verbaux des 112^e et 113^e réunions, leur adoption est proposée par M. Jean Couture et appuyée par M. Michael Barrett.

4. AFFAIRES DÉCOULANT DE LA 113^E RÉUNION ET CORRESPONDANCE

La secrétaire exécutive présente aux membres la liste de la correspondance qui a été reçue et transmise depuis la dernière réunion. Quant aux affaires découlant de la 113^e réunion, les sujets suivants sont abordés :

-Site Web du CCEK

On informe les membres que les commentaires qui ont été reçus à la suite de la dernière réunion ont été intégrés au site Web, de même que tous les documents reçus du Comité fédéral d'examen des répercussions sur l'environnement et le milieu social (COFEX-Nord).

-Rapport annuel 2006-2007 du CCEK

Le rapport annuel 2006-2007 du CCEK a été imprimé et distribué. Les membres indiquent qu'ils aiment la page couverture et remercient la secrétaire exécutive pour le travail qu'elle a fait pour préparer le rapport annuel.

-Stratégie minérale du Québec

Une lettre a été transmise au ministre des Ressources naturelles et de la Faune pour lui présenter l'avis du CCEK sur la Stratégie minérale du Québec. La lettre souligne l'importance de rédiger un guide des pratiques exemplaires à l'intention des sociétés minières qui inclurait la planification de la restauration des sites. La lettre fait également mention que les limites des aires qui ont déjà été réservées pour la création de parcs et d'aires protégées doivent être respectées et qu'il faut éviter de multiplier les infrastructures de transport. Le CCEK recommande aussi de finaliser l'entente sur la création d'une commission régionale sur les ressources naturelles et les terres pour la région du Nunavik. Enfin, la lettre souligne qu'en raison de l'intérêt croissant que suscite le potentiel minier de la région, les Inuits doivent prendre part à la mise en valeur de cette ressource.

-Loi sur la prévention de la pollution des eaux arctiques

À la dernière réunion, les membres ont discuté des modifications qui seront apportées à la Loi sur la prévention de la pollution des eaux arctiques et qui permettraient à un navire qui se trouve à au moins 22 km des côtes de rejeter dans les eaux arctiques une quantité modérée de déchets de cuisine broyés et d'eaux d'égout brutes, non traitées.

Comme cette loi vise les eaux situées dans la zone de pêche 6, laquelle est interprétée comme désignant une étendue entre la zone de contrôle de la sécurité de la navigation dans l'arctique et la zone économique exclusive du Canada dans la région de la mer de Beaufort, de la mer de Lincoln, du détroit de Nares et de l'est de l'île de Baffin et que les nouvelles dispositions n'incluent pas les eaux du Nunavik, les membres décident qu'ils ne transmettront pas de commentaires au ministère de la Défense nationale.

On mentionne qu'ITK a transmis une lettre pour faire part de ses commentaires à l'égard des modifications proposées et que l'organisme avait reçu une réponse lui indiquant que le ministère de la Défense nationale n'avait pas l'intention d'assouplir les politiques environnementales existantes.

-Stratégie de développement durable du Québec

Après avoir examiné la stratégie de développement durable du Québec, le CCEK a transmis un avis à la ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs. Comme le gouvernement tiendra compte des commentaires formulés par les Québécois lors des consultations réalisées dans l'ensemble du Québec en 2005, le CCEK rappelle à la ministre dans sa lettre qu'il a déjà présenté ses commentaires sur le Plan de développement durable du Québec lors de la consultation tenue à Kuujuuaq en février 2005.

Le CCEK recommande que le gouvernement examine plus attentivement la situation du Nunavik et les besoins du peuple inuit, tant sur le plan social qu'environnemental. Le CCEK a également informé la ministre qu'il désirait participer à la mise en œuvre de la stratégie au Nunavik.

Un membre souligne que le Commissaire au développement durable du Québec a noté dans son premier rapport annuel que les objectifs de la stratégie manquent de précision en étant pas accompagnés de cibles quantifiées ni d'un calendrier de réalisation et qu'elle ne détermine aucune responsabilité particulière aux entités administratives. Enfin, le gouvernement du Québec dispose d'une année pour adopter des indicateurs de développement durable pour mesurer l'atteinte des objectifs de la stratégie.

5. BUDGET, SECRÉTARIAT ET MEMBRES

-Nouvelle nomination du gouvernement du Canada

Les membres accueillent M^{me} Chantal Leblanc-Bélanger, membre nouvellement nommée par le gouvernement du Canada le 12 décembre 2007, en remplacement de M. Marc Lafontaine. M^{me} Leblanc-Bélanger explique qu'elle travaille aux Affaires indiennes et du Nord Canada depuis 1999 et qu'elle occupe actuellement le poste de négociatrice au Bureau de la mise en œuvre de la Convention de la Baie-James et du Nord québécois (CBJNQ).

-Budget 2008-2009 et états financiers

Le président explique que la secrétaire exécutive et lui ont pris part à une conférence téléphonique avec M. Robert Joly du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) et M. François Boulanger de l'Agence canadienne d'évaluation environnementale concernant le versement du financement pour l'exercice 2008-2009. Il a été conclu, lors de la conférence téléphonique, qu'en tenant compte du surplus du CCEK, la somme de 200 000 \$ serait versée, mais que le budget prévu était toujours de 240 000 \$.

Il a été convenu que le CCEK transmette aux deux ordres de gouvernement un budget annuel faisant état de ses besoins financiers, au plus tard au mois de novembre de chaque exercice.

Les membres examinent la version préliminaire du budget pour l'exercice 2008-2009, y apportent des modifications mineures, puis l'adoptent. Le budget ainsi adopté sera transmis aux autorités provinciale et fédérale. On fait remarquer que le budget tient compte des ajustements apportés au salaire et aux avantages sociaux nordiques de la secrétaire exécutive, conformément à la convention collective nouvellement modifiée de l'ARK.

-Plan d'action quinquennal 2009-2014

On distribue aux membres le plan d'action quinquennal 2009-2014 du CCEK. Un membre demande qu'on ajoute une section listant les dossiers prioritaires du CCEK. La version française du plan d'action préliminaire sera distribuée aux membres avant la prochaine réunion.

6. AUTONOMIE GOUVERNEMENTALE AU NUNAVIK

Les membres accueillent M^{me} Minnie Grey, négociatrice pour l'autonomie gouvernementale au Nunavik représentant la Société Makivik, qui a été invitée pour expliquer aux membres du CCEK le processus de négociations en cours devant mener à l'autonomie gouvernementale au Nunavik et le statut qui sera conféré au CCEK une fois le processus terminé.

M^{me} Grey remercie d'abord les membres du CCEK pour les efforts qu'ils déploient continuellement à l'égard de la protection de l'environnement au Nunavik et de la réalisation du mandat qui leur est confié en vertu de la CBJNQ. Elle explique aux membres que l'entente de principe sur le nouveau gouvernement régional du Nunavik, signée en décembre 2007, constitue un pas en avant dans l'évolution de la CBJNQ et qu'à ce stade des négociations, le régime des terres et le régime de protection de l'environnement et du milieu social demeureront les mêmes. Non seulement le CCEK continuera à jouer le même rôle, mais il continuera aussi à œuvrer en tant qu'organisme public.

L'entente de principe donne le coup d'envoi à la planification formelle de la fusion des trois principaux organismes publics du Nunavik : l'Administration régionale Kativik, la Régie régionale de la santé et des services sociaux du Nunavik (RRSSSN) et la Commission scolaire Kativik. L'entente de principe est la première étape devant mener à la signature d'une entente finale, ce qui pourrait avoir lieu avant la fin de l'année. L'entente finale proposera également un plan de mise en œuvre et décrira les rôles et fonctions de la nouvelle l'entité municipale. La deuxième phase de négociations sera réalisée par le gouvernement régional du Nunavik nouvellement créé et de nouveaux pouvoirs pourront alors être négociés.

Un comité de transition sera créé pour veiller à ce que les trois organismes fusionnés apprennent à travailler ensemble. Une fois que les trois organismes se seront entendus sur le contenu de l'entente finale, un référendum sera organisé au Nunavik, afin de connaître l'opinion de la population. Par la suite, les gouvernements provincial et fédéral approuveront l'entente finale.

M^{me} Grey explique que les trois organismes connaissent actuellement bien leurs dossiers respectifs, mais ne travaillent pas de concert. À l'avenir, un groupe de décideurs pourra fixer les priorités et améliorer le bien-être général dans la région. Elle ajoute que la Société Makivik, qui travaille déjà en étroite collaboration avec ces trois organismes, conservera son mandat de protéger les droits des Inuits.

M^{me} Grey mentionne également qu'elle passe beaucoup de temps à tenir les communautés du Nunavik à jour, notamment sur les ondes de la radio, afin que la population soit informée de tout changement. Des bulletins d'information sont également publiés et il existe un site Web où la population peut s'informer et transmettre ses commentaires.

Un membre fait remarquer qu'une entente visant à finaliser et à financer la création d'une commission régionale sur les ressources naturelles et les terres pour la région du Nunavik a été signée. M^{me} Grey mentionne que les fonds provenant de l'exploitation des ressources naturelles permettront de mettre sur pied des programmes sociaux et d'améliorer le cadre de vie au Nunavik.

Les membres mentionnent qu'ils aimeraient que le gouvernement régional du Nunavik, une fois créé, se penche sur l'actualisation du processus d'évaluation et d'examen des répercussions sur l'environnement et le milieu social énoncé dans le chapitre 23 de la CBJNQ.

7. DÉVELOPPEMENT MINIER AU NUNAVIK

Un membre explique que la société minière Canadian Royalties a présenté une demande d'autorisation pour la réalisation du projet Nunavik Nickel près des communautés de Salluit, de Puvirnituk et de Kangiqsujuaq. Le projet consiste en deux sites d'exploitation souterraine et deux autres à ciel ouvert qui seraient situés tout juste au sud de la mine actuellement exploitée par Xstrata Nickel (autrefois appelée Raglan). Canadian Royalties espère entreprendre la construction de ses installations cet été et commencer les activités d'exploitation en 2010. Le minerai exploité serait expédié par bateau à partir de la baie Déception vers une raffinerie en Europe.

Le projet aura visiblement des répercussions sur l'environnement près des sites exploités, car il y aura, d'une part, une augmentation de la pollution de l'air et de la pollution par le bruit et, d'autre part, la production de déchets tels que des

résidus miniers, des eaux usées et des déchets industriels. De plus, la société prévoit construire des infrastructures de transport telles qu'une piste d'atterrissage, un réseau routier et un quai, et ce, malgré le fait que de telles infrastructures existent déjà à proximité. La multiplication d'infrastructures de cette envergure aura des impacts sur la toundra fragile et accroît inutilement l'empreinte écologique de ce projet minier.

Les membres accueillent M. Martin Tremblay, secrétaire exécutif de la Commission de la qualité de l'environnement Kativik (CQEK) qui vient discuter de la façon dont le processus d'évaluation et d'examen des répercussions sur l'environnement et le milieu social a été réalisé pour ce projet. Il explique que la société minière Canadian Royalties a tenu des réunions dans chacune des trois communautés qui seront les plus touchées par le projet Nunavik Nickel et que de nombreux documents ont été transmis à la CQEK aux fins d'examen.

M. Tremblay mentionne que la CQEK tiendra des consultations publiques à Puvirnituk et à Salluit en février 2008, afin de sonder l'opinion des communautés et des organismes. Les consultations seront radiodiffusées à Kangiqsujaq et les résidents de cette communauté pourront faire connaître leurs points de vue par téléphone. Il souligne aussi que des représentants du COFEX-Nord assisteront aux consultations publiques.

Après la présentation de M. Tremblay, les membres discutent de la question de la participation du public et décident d'informer la CQEK des préoccupations que soulèvent la participation de la population qui a peu de temps pour prendre connaissance de la documentation volumineuse relative au projet Nunavik Nickel. Les membres ajoutent qu'en présence de projets de grande envergure et aux impacts négatifs multiples, la CQEK devrait mettre à la disposition des communautés des spécialistes externes pour les aider à évaluer les renseignements qui leur sont présentés et des organismes, tels que la Régie régionale de la santé et des services sociaux du Nunavik (RRSSSN), devraient être invités à participer aux consultations publiques.

Un membre fait observer que le projet Nunavik Nickel se trouve près du parc national des Pingualuit et que le directeur du parc devrait être informé de la tenue des consultations. Un autre membre souligne que l'ajout d'un deuxième quai à la baie Déception aura des répercussions sur la pratique des activités traditionnelles de subsistance à cet endroit. On s'inquiète aussi des impacts qu'il pourrait y avoir sur le bassin versant s'il arrivait que des effluents soient déversés et qu'ils s'introduisent par la suite à l'intérieur des terres et dans les cours d'eau situés à proximité. Enfin, un membre demande à qui il incombera de nettoyer le site dans le cas où la société n'existerait plus 30 ou 40 ans après la fin de l'exploitation.

8. DÉVELOPPEMENT D'INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES AU NUNAVIK

L'avis du CCEK à l'égard du développement d'infrastructures routières au Nunavik a été traduit, puis transmis aux ministres intéressés et aux trois signataires de la CBJNQ. Une copie a également été transmise à l'ARK, qui avait initialement demandé au CCEK de se pencher sur cette question. L'avis est disponible sur le site Internet du CCEK.

Le MDDEP a répondu que son service juridique analysait l'avis transmis par le CCEK .

Après avoir pris connaissance du projet Nunavik Nickel de la société minière Canadian Royalties, les membres discutent de la possibilité de transmettre une lettre au ministère des Transports du Québec et au ministère des Ressources naturelles et de la Faune, afin de réitérer les préoccupations du CCEK à l'égard de la multiplication des infrastructures de transport au Nunavik.

9. CHAPITRE 23 DE LA CBJNQ

-Guide visant à améliorer la transparence du processus prévu au chapitre 23 de la CBJNQ

La version finale du guide visant à améliorer la transparence du processus d'évaluation et d'examen des répercussions sur l'environnement et le milieu social prévu dans le chapitre 23 de la CBJNQ a été traduite en anglais. La version inuktitut sera disponible plus tard.

Le guide sera transmis aux intervenants qui ont pris part à sa réalisation, ainsi qu'à l'ARK et à la nation naskapie de Kawawachikamach, afin d'obtenir leurs commentaires finaux avant de rendre l'avis public et accessible sur le site Internet du CCEK.

-Avis sur le processus du chapitre 23 de la CBJNQ et sur les annexes 1 et 2

La version préliminaire de l'avis du CCEK sur la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement et le milieu social prévue au chapitre 23 de la CBJNQ est maintenant terminée. Les membres souhaitent la modifier afin qu'elle tienne compte de l'expérience acquise lors l'examen de l'application de cette procédure à des projets d'infrastructures routières et de développemnts miniers.

10. QUALITÉ DE L'EAU POTABLE

Les membres examinent le projet de contrat entre le CCEK et l'École Polytechnique de Montréal, établissant les modalités du projet de recherche visant le nettoyage des réservoirs d'eau résidentiels. Un membre mentionne que

l'article portant sur le versement du financement devrait être modifié; au lieu de verser la totalité du financement à la fin du projet, il faudrait prévoir des versements partiels au début, au milieu et à la fin du projet. Le promoteur devrait également soumettre un rapport d'étape, à mi-chemin de la réalisation du projet, et un rapport final, lesquels feraient état des dépenses par rapport aux sommes reçues.

Un membre demande s'il ne faudrait pas ouvrir un compte bancaire distinct pour faciliter la comptabilité des contributions provenant des autres organismes qui participent au projet. La secrétaire exécutive en parlera avec le comptable du CCEK.

On informe les membres que les chercheurs ont entamé la construction des réservoirs pour le projet. On mentionne également que l'agent de santé publique de la RRSSN a été informé de l'existence de ce projet.

11. GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

-Groupe de travail sur la gestion des matières résiduelles

La secrétaire exécutive a participé à la première réunion du Groupe de travail sur la gestion des matières résiduelles du Nunavik qui a eu lieu à Québec le 4 octobre 2007. Le Groupe de travail était composé de représentants du MDDEP, de RECYC-Québec, de l'ARK et du CCEK. Lors de cette première rencontre, les participants ont discuté du mandat éventuel du groupe de travail et des autres organismes qui devraient en faire partie. Les problèmes importants de gestion des matières résiduelles au Nunavik ont été abordés. Le groupe de travail a suggéré d'élaborer un plan d'action pour s'attaquer à ces problèmes et à d'autres questions connexes. Le groupe de travail pourrait avoir notamment le mandat d'élaborer un tel plan avec les autorités régionales.

La deuxième réunion du groupe de travail a eu lieu le 6 décembre 2007 et a porté principalement sur les façons d'obtenir les fonds nécessaires à l'élaboration d'un plan de gestion des matières résiduelles pour le Nunavik. Le groupe de travail était d'avis que l'ARK devait écrire une lettre au MDDEP pour lui demander de l'aide financière. La lettre a été transmise en décembre et le groupe de travail attend toujours une réponse de la part du MDDEP.

Quelques solutions à l'égard de la gestion des matières résiduelles ont également fait l'objet de discussion, dont la possibilité pour l'ARK d'acheter une presse à compacter la ferraille. Les carcasses de véhicules pourraient être comprimées, puis envoyées au sud en vue d'y être recyclées. Des sommes d'argent pourraient ainsi être générées. Il a également été suggéré que les fonds destinés à l'achat de la presse à compacter pourraient plutôt être utilisés pour aménager des aires d'entreposage dans le dépôt de déchets de chacune des

communautés où les déchets dangereux et les articles recyclables pourraient être triés et entreposés.

- Commission des transports et de l'environnement

La Commission des transports et de l'environnement de l'Assemblée nationale du Québec a publié récemment un document concernant l'état de la gestion des matières résiduelles dans la province de Québec. Ce document fera l'objet d'une consultation publique à compter de février 2008.

Bien que la Commission ait décidé de se pencher plus particulièrement sur la réduction des déchets, elle examinera aussi la réutilisation, le recyclage et la valorisation de certaines matières, ainsi que des déchets provenant des secteurs industriel, commercial, institutionnel et de la construction.

Les membres demandent à la secrétaire exécutive d'examiner le document, afin que le CCEK puisse rédiger un mémoire qu'il pourra déposer lors de la consultation. Un membre accepte d'examiner aussi le document.

12. MATIÈRES DANGEREUSES

-Campagne de sensibilisation aux matières dangereuses

Les panneaux sur les déchets dangereux ont été expédiés et seront installés au printemps dans toutes les communautés.

-Barils à Kuujjuaraapik

À la dernière réunion du CCEK, un membre a mentionné que, lors de sa visite à Kuujjuaraapik avec le MDDEP, il a vu quelque 1 200 barils abandonnés dans la communauté. Ces barils coulent et sont abandonnés depuis 40 ans. Plusieurs études ont été réalisées pour tenter de déterminer si le contenu des barils pouvait être réutilisé ou si les barils devaient être expédiés au sud. Or, les gouvernements fédéral et provincial ne s'entendent pas à savoir qui devrait payer la facture pour l'enlèvement des barils et la restauration du site. Il en coûtera plus d'un million de dollars uniquement pour enlever les barils.

Un membre se porte volontaire pour examiner cette question de plus près, de même que tout document qui pourrait contenir de plus amples renseignements.

-Ligne Mid-Canada

Un membre explique, qu'au cours de la période 1998-2002, le ministère de la Défense nationale a versé une aide financière de 1,5 million de dollars pour l'enlèvement des déchets dangereux des 35 postes radars abandonnés, situés au nord du 55^e parallèle, le long de la ligne Mid-Canada. Il y a encore plus de 16 000 barils et des infrastructures décrépités qui devraient être retirés de ces sites.

L'ARK et le MDDEP disposent d'un inventaire de ces sites de même que de renseignements sur les travaux de nettoyage qui ont été réalisés. Les membres demandent qu'on leur envoie le lien du site Web qui contient des renseignements sur la Ligne Mid-Canada. Ce sujet sera ajouté à la liste des priorités du plan d'action 2009-2014 du CCEK et sera l'un des points à l'ordre du jour de la prochaine réunion.

13. PARCS ET AIRES PROTÉGÉES

L'ouverture officielle du parc national des Pingualuit a eu lieu le 30 novembre 2007 et le premier ministre du Québec, M. Jean Charest, y a pris part. La communauté de Kangiqsujuaq, l'ARK et le MDDEP ont travaillé étroitement à la création de ce parc. Afin de mieux comprendre les mandats de conservation de l'environnement et d'éducation confiés aux parcs du Nunavik, les membres discutent de la possibilité de tenir une prochaine réunion dans le parc.

Tel qu'il avait été demandé à la dernière réunion, une lettre a été transmise au MDDEP concernant un atterrissage non autorisé sur la surface gelée du lac Pingualuk, dans le parc national des Pingualuit. Le CCEK demande dans sa lettre qu'on le tienne au courant de l'évolution de ce dossier.

Un membre explique que le MDDEP s'est engagé à créer officiellement le parc national de la Kuururjuaq d'ici au mois de mars 2008. Les plans du centre d'interprétation du parc, situé dans la communauté de Kangiqsualujuaq ont été entrepris et la construction de l'infrastructure devrait commencer cet été. Les limites du parc n'ont pas changé malgré les intérêts miniers dans la région.

Une audience publique pour le projet de parc des Lacs-Guillaume-Delisle-et-à-l'Eau-Claire est prévue pour juin 2008. Le parc sera situé près des communautés d'Umiujaq, de Kuujjuaraapik et de Whapmagoostui. L'ARK prépare actuellement l'état des connaissances pour ce projet de parc et une étude d'impact sur l'environnement et le milieu social sera réalisée à l'automne. Un plan directeur provisoire a été rédigé et sera présenté aux membres des communautés qui font partie du groupe de travail sur la création du parc. Une fois créé, ce parc sera trois fois plus grand que tout autre parc du Québec.

14. QUESTIONS DIVERSES

-Stratégie pour le Nord du gouvernement du Canada

Un membre mentionne qu'en novembre dernier l'Assemblée nationale du Québec a adopté une motion présentée par M. Benoît Pelletier, ministre responsable des Affaires intergouvernementales canadiennes, des Affaires autochtones, de la Francophonie canadienne, de la Réforme des institutions

démocratiques et de l'Accès à l'information, afin que le Nunavik soit inclus dans la Stratégie pour le Nord du gouvernement du Canada. La Stratégie inclut actuellement les gouvernements du Yukon, des Territoires du Nord-Ouest et du Nunavut et porte principalement sur l'exploitation des ressources naturelles et humaines des régions nordiques dans le respect des cultures traditionnelles des peuples autochtones. La Stratégie est assortie d'un budget de 120 millions de dollars.

On souligne que le Nunavik est parfois inclus dans les discussions portant sur le Nord et la région arctique, mais qu'il en est aussi souvent exclu. Les membres se demandent si la région du Nord du Canada est définie, dans le cadre de la Stratégie, en fonction des caractéristiques climatiques ou géographiques. Un membre se porte volontaire pour faire davantage de recherches sur cette question.

-Salubrité des eaux coquillères

Le CCEK a récemment transmis une lettre de soutien à l'égard d'un projet de recherche présenté dans le cadre de l'Année polaire internationale (API) et qui serait un suivi à l'étude réalisée en 2002 et intitulée *Le Programme de salubrité des eaux coquillères au Nunavik* concernant la santé des eaux coquillères de cinq communautés (Salluit, Quaqaq, Kangirsuk, Aupaluk et Tasiujaq). La lettre du CCEK souligne que l'étude devrait être réalisée dans les 14 communautés et que les résultats devraient être communiqués à chacun des organismes communautaires. Le financement demandé dans le cadre de l'API pour la réalisation de ce projet permettrait de sensibiliser davantage la population sur les risques que peut présenter la pêche aux mollusques et aux crustacés dans des eaux contaminées.

-Campagne de sensibilisation à l'environnement du CCEK

La secrétaire exécutive suggère que, comme l'un des objectifs du plan d'action 2003-2008 du CCEK est de sensibiliser davantage la population du Nunavik à l'environnement, le CCEK pourrait distribuer des sacs d'épicerie réutilisables sur lesquels serait imprimé le logo du CCEK. Elle présente plusieurs types de sacs et sonde l'opinion des membres, afin de pouvoir demander des soumissions pour les prix d'impression et d'expédition. Ces sacs réutilisables permettraient de réduire le nombre de sacs de plastique dans les communautés, un sujet qui a souvent fait l'objet de discussions aux réunions du CCEK.

15. DATES ET LIEUX DES PROCHAINES RÉUNIONS

Les membres décident de tenir une conférence téléphonique le 4 février, afin de poursuivre les discussions à l'égard de certains points à l'ordre du jour de la présente réunion.

La 115^e réunion du CCEK aura lieu les 31 mars et 1^{er} avril à Québec.

Procès-verbal de la 114^e réunion du CCEK
Les 14, 15 et 16 janvier 2008
Kuujjuaq (Québec)

La 116^e réunion du CCEK aura lieu en juillet au parc national des Pingaluit, près du village nordique de Kangiqsujuaq.

QuickTime™ and a
TIFF (LZW) decompressor
are needed to see this picture.

Nancy Dea
Secrétaire exécutive
4 août 2008



ᑲᑎᑕᑦ ᑕᑦᑎᑦᑎᑦᑕᑦ ᑕᑦᑕᑦᑕᑦᑕᑦ ᑕᑎᑎᑎᑕᑦ
Comité Consultatif de l'environnement Kativik
Kativik Environmental Advisory Committee

Updated August 4, 2008

MINUTES OF THE 114TH MEETING

ADOPTED

DATE: January 14 - 16, 2008

PLACE: Office of the Kativik Regional Government, Kuujuaq

PRESENT:

Kativik Regional Government appointees:

Eli Angiyou, Vice-Chairman
Michael Barrett, Chairman
David Okpik

Government of Canada appointees:

Claude Abel
Chantal Leblanc-Bélanger

Gouvernement du Québec appointees:

Jean Couture
Paule Halley

Executive Secretary:

Nancy Dea

ABSENT:

Sylvie Létourneau, Gouvernement du Québec appointee
Gilles H. Tremblay, Government of Canada appointee

GUESTS:

Claude Fortin, *Chief, Wastewater and Green Infrastructure, Environment Canada*
Patricia Mitchell, *Head, Federal and Aboriginal Federal Facilities, Municipal Wastewater Effluent Sector, Environment Canada*

Lucie Olivier, *Scientific Advisor, Environment Canada, Québec Region*
Adrian Steenkamer, *Senior Policy Analyst, Wastewater Section, Environment Canada*
Soha Kneen, *Senior Researcher, Department of Health and Environment, Inuit Tapiriit Kanatami*
Auguste Barrieau, *Auguste Solutions and Associates Inc.*
Brent Wootton, *Senior Scientist, Centre for Alternative Wastewater Treatment, Fleming College*
Agata Durkalec, *International Polar Year (IPY) Project Coordinator, Centre for Alternative Wastewater Treatment, Fleming College*
Laurence Cliché, *François Rondeau Communication*
Minnie Grey, *Makivik Corporation*
Martin Tremblay, *Kativik Environmental Quality Commission*

1. CALL TO ORDER AND ADOPTION OF AGENDA

The 114th Kativik Environmental Advisory Committee meeting began at 2:00 p.m. on January 14th, 2008 in the second floor conference room of Kativik Regional Government office in Kuujuuaq, Québec. The chairman invited the members to propose changes to the agenda after which the meeting took place in accordance with the agenda below:

The agenda was adopted as follows:

1. Call to Order and Adoption of Agenda
2. Wastewater Effluent Management
3. Adoption of 112th and 113th Meeting Minutes
4. Correspondence and Business Arising from Last Meeting
5. Budget, Secretariat and Members
6. Nunavik Self-government
7. Mining Development in Nunavik
8. Road Development in Nunavik
9. Section 23 of the JBNQA
10. Drinking Water Quality
11. Residual Material Management
12. Hazardous Waste
13. Parks and Protected Areas
14. Miscellaneous
15. Date and place of next meeting(s)

The motion to adopt the agenda was moved by Claude Abel and seconded by Paule Halley. The agenda was adopted unanimously.

2. WASTEWATER EFFLUENT MANAGEMENT

The members welcomed guests from Environment Canada (EC), Inuit Tapiriit Kanatami (ITK) and consultants who joined the meeting via video and telephone. The KEAC had requested EC provide a follow-up regarding the Canadian Council of Ministers of the Environment (CCME) draft Canada-wide Municipal Wastewater Effluent Strategy. The strategy remains in the consultation stage of development and is gathering feedback from all Canadian municipalities, including those in Nunavik.

A key goal of the strategy is to provide clarity on how municipal wastewater effluents are to be managed and regulated. The strategy proposes a risk management framework that includes National Performance Standards that would set limits for substances commonly found in wastewater effluent. This framework would call for consistent monitoring of both wastewater facilities as well as the receiving environment. The strategy recognizes that certain municipalities require special consideration and that communities in the Far North face challenges related to climate change, remoteness and landscapes that require unique solutions. The strategy would include a research phase to identify alternative standards and strategies for these communities.

The guests presented Environment Canada's proposed regulatory framework for wastewater, based on the CCME Strategy. This framework recognizes that facilities in Nunavik will most likely be considered as "very small" or "small" due to the population of each community and the low estimated flow (m³/day). It also recognizes that little data is available regarding effluent and discharge as most of these facilities are new. The proposed regulatory framework has three objectives: develop wastewater effluent regulations and administrative mechanisms under the authority of the Fisheries Act; develop additional risk management actions for wastewater systems under federal authority, or on federal land or on aboriginal land and, develop risk management actions for sources of pollution in wastewater.

It was noted that when there is an industrial contribution of more than 5% of the flow of effluent, that very small and small systems will automatically be considered as medium sized systems and that monitoring and reporting requirements may change as they are based on the size of the facility. One member asked if hospitals are considered part of industrial input. The answer provided was that hospitals emissions are considered as part of industrial input but that nursing stations are not considered as an emitter.

In relation to monitoring and the availability of accredited laboratories for the purpose of effluent testing (such as acute toxicity testing), one member asked if only accredited labs have the ability to do these tests. Claude Fortin responded that minimum standard procedures would have to be followed. It was noted that an accredited laboratory in Kuujuuaq is currently testing drinking water samples.

It was also pointed out that mining companies, or any other large-scale operation, working in the Nunavik region and having human wastewater effluent, will probably be covered under the regulation.

The delimitation of the Arctic zone in the proposed regulation (typically covering Nunavut, northern parts of Northwest Territories, northern Quebec and northern Labrador) will influence the requirements on the treatment and the types of installations that will be put in place in the Nunavik. Therefore, the 14 Inuit communities need to be informed as to the decisions regarding that issue. Alternative effluent discharge limits and timelines are being considered and will be proposed for the Nunavik wastewater systems by 2013.

Brent Wootton, the consultant contracted by the ITK to conduct the Nunavik regional impact analysis provided a brief synopsis of the document he is currently preparing. He noted that a draft would be sent to ITK and Nunavik for review. Each of the four Inuit regions in Canada will prepare similar documents, after which they will be combined into one National Discussion paper presenting the Inuit opinion on the impact of the CCME strategy on their communities.

The guests informed the members that all interested parties have until January 31, 2008 to provide feedback on both the CCME Strategy and EC's proposed regulatory framework. The Strategy will be finalized in the spring of 2008 and the proposed wastewater effluent regulations under the Fisheries Act will be published in the Canada Gazette in December 2008.

The members suggested that once the final National Inuit position paper was presented and reviewed by the Committee that a letter could be sent to Environment Canada to support this initiative.

3. ADOPTION OF 112TH AND 113TH MEETING MINUTES

Modifications were made to the draft minutes of the 112th and 113th meeting minutes and subsequently, their adoption was proposed by Jean Couture and seconded by Michael Barrett.

4. CORRESPONDENCE AND BUSINESS ARISING FROM LAST MEETING

A list of correspondence, sent and received since the last meeting, was presented to the Committee. Concerning other business arising from last meeting, the following topics were discussed:

-KEAC Website

The members were informed that the website has been updated with the comments received from the previous meeting as well as with any documents received from the COFEX-N.

-2006-2007 KEAC Annual Report

The 2006-2007 Annual Report has been printed and distributed. The members noted that they liked the cover page and thanked the Executive Secretary for the work in preparing the annual report.

-Québec Mineral Strategy

A letter was written to the Minister of the MRNF presenting the KEAC opinion on the Québec Mineral Strategy. The letter emphasized the importance of developing a good practice guide for mining companies that would include restoration planning. The letter also pointed out that areas already set aside for the creation of parks and protected areas should be respected and that the duplication of transportation infrastructure should be avoided. The KEAC recommended that the agreement for the creation of a regional commission on natural resources and land for the Nunavik region be finalized. Furthermore, the letter pointed out that due to the growing mineral interest in the region that the Inuit people must participate in the development of these resources.

- Arctic Water Pollution Prevention Act

During the previous meeting the members discussed the changes to provisions of the *Arctic Water Pollution Prevention Act*, which would allow for moderate amounts of pulped-food waste to be dumped in Arctic waters if a ship is at least 22 kilometers from shore. The orders would also allow raw, untreated sewage to be flushed into the sea and the same minimum distance.

However, because this act refers to waters located in Fishing Zone 6, which is interpreted to be an area between the Arctic Shipping Safety Zone and the Canadian Exclusive Economic Zone in the Beaufort Sea region, the Lincoln Sea area, the Narres Strait and east of Baffin Island and because this new provision does not include Nunavik waters, the members decided they would not send comments to the Ministry of National Defense.

It was noted that ITK had written a letter in response to these changes and that they have received a reply ensuring the organization that the Department of National Defense did not intend to relax existing environmental policy.

-Québec's Sustainable Development Strategy

After reviewing the Québec sustainable development strategy, the KEAC sent a letter of opinion to the MDDEP Minister. Because the strategy would address the concerns expressed by Québécois in the consultation tour held throughout the province in 2005, the letter reminded the Minister that the KEAC had submitted a

position paper concerning the Québec Sustainable Development Plan during a consultation held in February 2005 in Kuujuuaq.

The letter also recommended the strategy take an even more specific look at the Nunavik region and the needs of the Inuit people, both socially and environmentally and that the KEAC would like to be involved in the implementation of the strategy in Nunavik.

One member underlined that Québec's Sustainable Development Commission noted in its first annual report that the strategy's objectives were unclear and had not included quantified targets or a timetable for implementation and that it does not indicate particular responsibilities for administrative entities. The Quebec government has one year to adopt sustainable development indicators in order to measure the achievement of the strategy's objectives.

5. BUDGET, SECRETARIAT AND MEMBERS

-New Federal Member

The members welcomed Chantal Leblanc-Bèlanger, newly appointed federal member, who replaced Marc Lafontaine as of December 12, 2007. Ms. Leblanc-Bèlanger explained that she has worked for Indian and Northern Affairs Canada since 1999 and currently holds the position of negotiator for the James Bay Implementation Office.

-2008-2009 Budget and Financial Statement

The Chairperson explained that he and the Executive Secretary had taken part in a telephone conference meeting with Robert Joly of the MDDEP and Francois Boulanger of the CEAA regarding the 2008-2009 financial payment. At this meeting it was concluded that, taking into account the committee's surplus, a payment of \$200,000 would be made but that the projected budget of \$240,000 was still acknowledged.

It was agreed that the KEAC would provide each government an annual budget, laying out the Committee's financial needs, by November of each year.

The members reviewed the draft 2008-2009 budget and after minimal adjustments it was adopted and will be sent to both provincial and federal entities. It was noted that the budget took into account the adjustments made to the Executive Secretary's salary and northern cost of living benefits according to the newly amended KRG collective agreement.

-2009-2014 5-Year Plan of Action

The members received a copy of the draft 2009-2014 5-year action plan for the Committee. One member asked that a section be added that would list the

Committee's upcoming priorities. A French version of the draft document will be provided to the members before the next meeting,

6. NUNAVIK SELF-GOVERNMENT

The members welcomed Minnie Grey, Nunavik Government negotiator for the Makivik Corporation, who had been invited to speak to the Committee regarding the ongoing process towards self-government in Nunavik and the status of the KEAC once this process is complete.

Ms. Grey began by thanking the Committee for their continuing work with regards to the protection of the Nunavik environment and fulfilling their mandate as laid out in the James Bay and Northern Québec Agreement (JBNQA). She explained to the members that the self-government agreement in principle, signed in December 2007, would simply take the JBNQA a step further and that at this stage of negotiations, the land and environmental regimes would remain the same. The role of the KEAC would not change and it will continue to work as a public institution.

The agreement in principle kick-starts the serious planning for the amalgamation of the 3 major Nunavik organizations: the Kativik Regional Government, the Nunavik Board of Health and Social Services and the Kativik School Board. The agreement in principle is part of phase one, leading up to the signing of the final agreement, which may take place before the end of the year. The final agreement will also bring forth an implementation plan and an outline of the roles of municipal entity functions. The second phase of negotiations would proceed under the authority of the Nunavik Government at which time new powers could be negotiated.

A transition committee will be created to ensure the 3 amalgamated institutions learn to work together. Once the final agreement has been decided on by all 3 organizations a referendum will be held in Nunavik so that the public may have a say as well. After this is done, the provincial and the federal governments will approve the final agreement.

Ms. Grey explained that currently the 3 organizations are experienced but do not work in cohesion. In the future, one body of decision makers will be able to set priorities and improve the overall well being of the region. She also noted that the Makivik Corporation, who already has a strong working relationship with these bodies, would maintain its mandate to protect the rights of Inuit.

Ms. Grey further noted that she spends a lot of time communicating progress updates to the Nunavik communities, especially via radio, so that the population may be informed of any changes. Newsletters are also published and there is a website people can refer to and send comments.

One member also noted that an agreement to finalize and provide funding for the creation of the commission on natural resources and land for the Nunavik region has been signed. Ms. Grey noted that funds coming from the use of natural resources will help build social programs and improve the living environment in Nunavik.

The members noted that once the Nunavik Regional Government is formed that they would like to see them work towards updating the environmental and social assessment procedure laid out in Chapter 23 of the JBNQA.

7. MINING DEVELOPMENT

One member explained that the mining company Canadian Royalties has requested environmental authorization for the Nunavik Nickel project near the communities of Salluit, Puvirnituk and Kangiqsujuaq. This project will consist of 2 closed and 2 open pits and operate just south of the already existing mining operation of Xtrata Nickel (formally known as Raglan). Canadian Royalties hopes to begin construction this summer and begin production in 2010. The mined ore will be shipped by boat from the Deception Bay area to a refinery in Europe.

The project will obviously have environmental consequences in the area with an increase in air and noise pollution as well as the production of waste such as mine tailings, used water and industrial waste. Furthermore, the company has plans to construct transportation infrastructure already existing in that area such as an airstrip, road network and wharf. Duplication of large infrastructure such as this will also have an impact on the fragile tundra and would unnecessarily increase the ecological footprint of this mining project.

The members welcomed Martin Tremblay, Executive Secretary for the Kativik Environmental Quality Commission (KEQC), who joined the meeting to discuss how the environmental and social impact assessment procedure has been undertaken with regards to this project. He explained that Canadian Royalties have held meetings in each of the three communities most affected by the prospective project and that numerous documents have been sent to the KEQC for review.

Mr. Tremblay explained that the KEQC will be holding public consultations in Puvirnituk and Salluit in February 2008 to hear the opinions of the communities and organizations. The consultations will also be broadcasted in Kangiqsujuaq and people from that community can participate via radio call-in. He also noted that the federal screening committee (COFEX-N) would also be attending the public hearings.

After Mr. Tremblay's presentation, the members discussed the issue of public participation and decided to inform the KEQC of their concern that the Nunavik

public have not been given enough time to review, in full, the numerous documents pertaining to this project. The members also added that with projects of such a large scale and with so many negatives impacts, the KEQC should make outside experts available to the communities to help them evaluate the information presented to them and that organizations, such as the Nunavik Board of Health and Social Services (NBHSS), should be invited to participate in the public consultations.

One member pointed out the close proximity of this project to Pingualuit National Park and that the Park's Director should be made aware of the consultations. Another member noted that having 2 wharfs in the Deception Bay area would have an impact on harvesting practices in that area. Concern was also mentioned for the impact on the watershed in the area in the case of effluent being discharged and carried further in land by nearby watercourses. Finally, one member questioned who would be responsible for the clean up of the area should the company not exist 30 or 40 years after operation.

8. ROAD DEVELOPMENT

The Committee's recommendations on the subject of road development in Nunavik has been translated and presented to the interested Ministers, as well as the three JBNQA signatories. A copy was also sent to the KRG, as they had originally asked the KEAC to examine this issue. This position paper is now available on the KEAC website.

A response from the MDDEP indicated that their legal department was still analyzing the document prepared by the KEAC.

After learning of the Canadian Royalties project the members discuss the possibility of sending a letter to Transport Québec or the Ministry of Natural Resources and Fauna (MRNF) to reconfirm the Committees preoccupation with the duplication of transportation infrastructure in Nunavik.

9. SECTION 23 OF THE JBNQA

-Guide to the Procedure Found in Section 23 of the JBNQA.

The final draft of the guide for improving the transparency and public awareness of the environmental and social impact assessment and review procedure found in Section 23 of the JBNQA has been translated into English. The Inuktitut version will be available at a later date.

The document will be forwarded to the stakeholders who participated in its realization, as well as to the KRG and the Naskapi First Nation

Kawawachikamach, for final comment before being made official and available on the KEAC website.

-Advice Regarding the Revision of the Procedure and Schedules 1 and 2 found in Chapter 23 of the JBNQA

The draft guide regarding the revision of the environmental and social impact assessment review procedure and of Schedules 1 and 2 of Section 23 of the JBNQA is now complete. The members would like to modify the draft in order to integrate the experiences gained through the review of environmental and social impact assessments of transportation infrastructure development and mining projects before finalizing the draft.

10. DRINKING WATER QUALITY

A draft contract between the KEAC and the École Polytechnique de Montréal, which set out the terms of the water tank cleaning project, was reviewed by the members. One member pointed out that the section referring to payment should be changed so that instead of issuing 100% of the payment at the end of the project, installments should be made at the beginning, middle and end. The proponent should also provide mid-way and final reports that would correlate to those payments.

One member asked is a separate bank account should be opened to handle the cash contributions from the other organizations involved in the project. The Executive Secretary will confirm this with the Committee's accountant.

The members were informed that the researches have begun constructing the tanks for the project. It was also noted that the public health officer at the Nunavik Board of Health and Social Services has been informed of this project.

11. RESIDUAL MATERIAL MANAGEMENT

-Residual Material Management Working Group

The Executive Secretary attended the first Nunavik residual material management working group meeting in Québec City on October 4, 2007. The group consisted of representatives from the MDDEP, RECYC-Québec, the KRG and the KEAC. At this initial meeting the group discussed a possible mandate as well as other organizations that should have representatives named to the group. A general discussion was held to orientate several of the greater waste management problems occurring in the Nunavik region. The group suggested that an action plan be developed to address these and other waste management issues is needed and that it could be part of this working group's mandate to help develop such a plan with the regional authorities.

The second working group meeting was held on December 6, 2007 and focused on gaining the funds to help develop a waste management plan for Nunavik. The group decided that the KRG should write a letter to the MDDEP asking for financial assistance. The letter was sent in December and a response has yet to be received.

Some solutions to the issue of residual material management were also discussed including the possibility of the KRG purchasing a scrap metal baler. Vehicle carcasses could be crushed and sent south to a recycling facility for profit. Another solution saw the funds for the baler be put towards storage units in each community dumpsite where hazardous waste or recyclables could be stored and separated.

- Commission on Transport and the Environment

The National Assembly Commission on Transport and the Environment recently published a document concerning the state of residual material management in the province of Québec. This document will be the subject of a public consultation to begin in February 2008.

Although the Commission chose to look particularly at waste reduction, it will also examine the reuse, recycling and reclamation of certain materials as well as waste materials stemming from the industrial, commercial, institutional and construction sectors.

The members asked the Executive Secretary to review the document so that the Committee may prepare a brief to be submitted during the consultation. Another member agreed to also review the document.

12. HAZARDOUS WASTE

-Hazardous Waste Awareness Campaign

The hazardous waste signs have been delivered and will be posted in the spring in all communities.

-Barrels in Kuujuaraapik

At the last KEAC meeting one member had mentioned that during his visit to Kuujuaraapik with the MDDEP he had noticed over 1200 abandoned barrels in the community. These barrels were leaking and had been left there for nearly 40 years. Although several studies have been done regarding whether the barrel contents could be reused or whether the barrels should be shipped south, there is an ongoing debate between the federal and provincial governments as to who should pay for the barrel removal and site remediation. The cost to remove the barrels alone exceeds \$1 million.

One of the members volunteered to have a closer look at this topic and any documents that may provide further information.

-Mid-Canada Line

One member explained that in 1998-2002, the Ministry of National Defense provided financial assistance in the amount of \$1.5 million for the removal of hazardous waste from the 35 abandoned radar sites found along the Mid-Canada Line north of the 55th parallel. There are still over 16,000 barrels and aging infrastructure found all along these sites that should be removed.

The KRG and MDDEP have a documented inventory of these sites and information regarding what clean-up actions that have been taken. The members asked that the website that contains information regarding the Mid-Canada Line be forwarded to them. This topic will be added as a priority in the 2009-2014 KEAC plan of action and carried over to next meeting's agenda.

13. PARKS AND PROTECTED AREAS

The parc national de Pingualuit was officially opened on November 30, 2007 and was attended by Québec's Premier, Jean Charest. The park was developed through close collaboration with the community of Kangiqsujaq, the Kativik Regional Government and the MDDEP. To better understand the mandates of environmental conservation and education of the parks in Nunavik, the members discussed the possibility of holding a future meeting in the park.

A letter responding to an unauthorized landing on the frozen surface of Pingualuk Lake within the Park had been sent to the MDDEP as requested. The letter asked that the KEAC remain informed on this issue.

One member explained that there had been a commitment on behalf of the MDDEP to officially create the Kuururjuaq Park by March 2008. The design of the park's interpretation centre, located within the community of Kangiqsualujuaq, has begun and infrastructure construction should begin this summer. The boundaries of this park have not changed despite mining interest in the area.

A public hearing is planned for June 2008 for the Lac-Guillaume-Delisle-et-à-l'Eau-Claire park project, located near the communities of Umiujaq, Kuujuaraapik and Whapmagoostui. The KRG is currently preparing a status report for this park and an environmental impact assessment will take place in the fall. A provisional master plan has been drafted and will be presented to the community members who sit on the park's working group. This park, once created, will be 3 times larger than any other park in Québec.

14. MISCELLANEOUS

-Canada's Northern Strategy

One member noted that in November the National Assembly passed the motion presented by M. Benoît Pelletier, Minister responsible for Canadian Intergovernmental Affairs, Aboriginal Affairs, Francophones within Canada, the Reform of Democratic Institutions and Access to Information, to have Nunavik included in the Federal Government's Northern Strategy for Canada. The strategy currently includes the Governments of Yukon, Northwest Territories and Nunavut and focuses on the exploitation of natural and human resources in northern regions while respecting traditional cultures of the aboriginal population. Attached to the strategy is a \$120 million budget.

It was noted that Nunavik is sometimes included when discussing the North or Arctic region, but it is also often excluded. The members question if the Northern region of Canada, within this strategy, is defined on climatic or geographic terms. One member volunteered to look into this issue further.

-Health of Shellfish Water

The KEAC recently sent a letter of support for an International Polar Year (IPY) research project which is a follow-up to the 2002 study entitled: *Le Programme de Salubrité des Eaux Coquillières au Nunavik* regarding the health of shellfish waters in the 5 communities of Salluit, Quaqtuaq, Kangirsuk, Aupaluk and Tasiujaq. The Committee's letter emphasized that this study should be completed in all 14 communities and that the results be communicated to each of the community organizations. The funds requested through IPY to facilitate the realization of this project would help increase the population's awareness of the potential risks when harvesting shellfish in contaminated waters.

-KEAC Environmental Awareness Campaign

The Executive Secretary suggested that since one of the objectives of the 2003-2008 action plan was to better promote environmental awareness within Nunavik, that the Committee consider distributing reusable grocery bags printed with the KEAC logo. She presented samples of several types of these bags and asked the members as to their opinion so that prices for printing and shipping could be submitted. These reusable bags would help reduce the number of plastic bags being used in communities, a topic that has often been discussed at KEAC meetings.

15. DATE AND PLACE OF NEXT MEETING(S)

The members decided that a telephone conference meeting would be held on February 4 to discuss a follow-up to some of the items from the 114th meeting.

The 115th KEAC meeting will take place March 31-April 1 in Québec City.

KEAC 114th Meeting Minutes
January 14-16, 2008
Kuujjuaq, Qc

The 116th KEAC meeting will take place in July at the Pingualuit National Park,
near the community of Kangiqsujuaq.

QuickTime™ and a
TIFF (LZW) decompressor
are needed to see this picture.

Nancy Dea
Executive Secretary
August 4, 2008